

Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2019-0126

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout d'un nouveau fabricant pour la famille de produits biocides **TRANSFLUTHRIN**,*

de la société **SMARTEC SOLUTIONS LIMITED**

enregistrée sous le numéro **BC-KK073441-39**

Article 1^{er}

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 21 août 2029.

A Maisons-Alfort, le 28/02/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	TRANSFLUTHRIN
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP 18
------------------	-------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SMARTEC SOLUTIONS LIMITED
	Adresse	1, ANDREWS APARTMENTS, IGNAZIO SAVERIO MIFSUD STREET, BKR 1175 BIRKIRKARA MALTE
Numéro de demande	BC-KK073441-39	
Type de demande	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0126	
Date d'autorisation	03/01/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	21/08/2029	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	SCHMID DRUCK & MEDIEN GMBH & CO KG
Adresse du fabricant	GEWERBEPARK 5 86687 KAISHEIM ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	GEWERBEPARK 5 86687 KAISHEIM ALLEMAGNE

Nom du fabricant	DONGGUAN RYELIGHT DAILY CHEMICALS CO LTD
Adresse du fabricant	KOU MEN JAI INDUSTRIAL ESTATES II HUMEN TOWN, GUANGDONG PROVINCE, 523898, DONGGUAN CITY CHINE
Emplacement des sites de fabrication	KOU MEN JAI INDUSTRIAL ESTATES II HUMEN TOWN, GUANGDONG PROVINCE, 523898, DONGGUAN CITY CHINE

Nom du fabricant	IGO S.R.L.
Adresse du fabricant	VIA PALAZZO, 46 24061 ALBANO S.A. (BG) ITALIE
Emplacement des sites de fabrication	VIA PALAZZO, 46 24061 ALBANO S.A. (BG) ITALIE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	BAYER CROPS SCIENCE AG
Adresse du fabricant	ALRED-NOBEL-STR. 50 40789 MONHEIM AM RHEIN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED PLOT # 306/3, II PHASE, GIDC, VAPI, 396 195, GUJARAT INDE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05	Avec support : 0,50 Sans support : 100
Carbonate de propylène	4-Méthyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 0 Sans support : 0	Avec support : 14,44 Sans support : 92,59

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur
Papier vaporisant
Autres

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Méta-RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
----------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 18
---------------------	-------

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichloro vinyl) -2,2- diméthylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,21 Sans support : 100	Avec support : 0,50 Sans support : 100

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur Papier vaporisant Autres
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2. Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4. Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1. Toxicité aquatique chronique, catégorie 1.
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

	<p>P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.../en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P330 : Rincer la bouche</p> <p>P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.</p>
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-Professionnel – Méta-RCP 1

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Anthrènes (<i>Anthrenus flavipes</i>) Stade : larve</p> <p>Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Stades : œuf, larve et adulte</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	<p>Système fermé : suivant le produit utilisé et l'espèce à contrôler, placer le produit dans les placards, les armoires ou les tiroirs.</p> <p>Pour les tiroirs, couper la bande en 10 rectangles égaux et en placer 2 dans chaque tiroir.</p> <p>Pour les armoires, placer la housse en forme de « U » sur un cintre.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>25 mg de transfluthrine pour 0,5 m³</p> <p>Appliquer le produit lorsque nécessaire 2 fois par an maximum.</p> <p>Efficace jusqu'à 6 mois après ouverture.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p><u>Bande de cellulose :</u> 2 bandes de cellulose contenant chacune 50 mg de transfluthrine par carton (11,6 x 9,0 x 12,5 cm / 14,2 x 2,0 x 9,0 cm / 1,0 x 20 x 9,8 cm).</p> <p><u>Produit sous forme de « U » :</u> 2 produits imprégnés chacun de 25 mg de transfluthrine par carton.</p>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Maintenir la zone à traiter fermée afin de maintenir une concentration suffisamment élevée pour que les vapeurs de la substance active soient efficaces.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Tenir hors de portée des enfants.
- Utiliser le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie en particulier les chats.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Le produit doit être appliqué deux fois par an au maximum.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Effets indésirables directs ou indirects possibles : irritation des yeux et de la peau.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes.
- En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et appeler le 15 ou le 112, ou contacter le centre antipoison. NE PAS faire boire ni vomir.
- Ce produit contient de la transluthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec, frais, ventilé et dans l'emballage d'origine.
- Durée de vie : 3 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	EFFICACITE-PIEGE ANTIMITES POUR CINTRE				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0126-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,21 Sans support : 100

Nom commercial	EFFICACITE-PAPIERS ANTIMITES				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0126-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,50 Sans support : 100

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	Méta-RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 18
----------------------------	-------

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,20 Sans support : 7,41	Avec support : 0,20 Sans support : 7,41
Carbonate de propylène	4-Methyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 2,50 Sans support : 92,59	Avec support : 2,50 Sans support : 92,59

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur Papier vaporisant
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1. Toxicité aquatique chronique, catégorie 1.
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Méta-RCP 2

Type de produit	TP18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Stades larve et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système fermé : placer le produit dans des placards, des armoires ou des tiroirs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Une cassette (25 mg de transfluthrine) pour 0,5 m ³ . Appliquer le produit lorsque nécessaire 2 fois par an maximum. Efficacité jusqu'à 6 mois après ouverture.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	1 lingette en cellulose par cassette/cage en PA enveloppée dans film en PEHD/EVOH/PEHD (11,6 x 9,0 x 12,5 cm / 14,2 x 2,0 x 9,0 cm / 1,0 x 20 x 9,8 cm)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 2

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 2

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Maintenir la zone à traiter fermée afin de maintenir une concentration suffisamment élevée pour que les vapeurs de la substance active soient efficaces.
- Une période minimale de 2 à 3 semaines est nécessaire avant d'obtenir une efficacité optimale.
- Le produit tue les mites des vêtements et leurs larves qui sont responsables de l'endommagement des tissus.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Tenir hors de portée des enfants.
- Utiliser le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie en particulier les chats.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Le produit doit être appliqué deux fois par an au maximum.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Effets indésirables directs ou indirects possibles : irritation des yeux et de la peau. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et appeler le 15 ou le 112, ou contacter le centre antipoison. NE PAS faire boire ni vomir.
- Ce produit contient de la transfluthrine (pyréthrinoides). Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec, frais, ventilé et dans l'emballage d'origine.
- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	EFFICACITE-BOITE ANTIMITES				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0126-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,20 Sans support : 7,41
Carbonate de propylène	4-Méthyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 2,50 Sans support : 92,59

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	Méta-RCP 3
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 18
----------------------------	-------

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05
Carbonate de propylène	4-Methyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 14,44 Sans support : 84,60	Avec support : 14,44 Sans support : 84,60

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur Autre

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1. Toxicité aquatique chronique, catégorie 1.
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH208 : Contient cineole, linalol et 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-aphthyl)ethan-1-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnel – Méta-RCP 3

Type de produit	TP18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>) Stades œuf et adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système fermé: placer le produit dans des placards, des armoires.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	30 mg de transfluthrine (2 cintres) pour 0,5 m ³ Appliquer le produit lorsque nécessaire 4 fois par an maximum. Efficace jusqu'à 3 mois après ouverture.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	2 cintres chacun imprégnés de 15 mg de transfluthrine, par carton.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 3

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions spécifiques du Méta-RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Maintenir la zone à traiter fermée afin de maintenir une concentration suffisamment élevée de la substance active pour être efficace.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Utiliser le produit dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie en particulier les chats. Se laver les mains après manipulation du produit.
- Le produit doit être appliqué quatre fois par an au maximum.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Effets indésirables directs ou indirects possibles: irritation des yeux et de la peau.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et appeler le 15 ou le 112, ou contacter le centre antipoison. NE PAS faire boire ni vomir.
- Ce produit contient de la transfluthrine (pyréthrine). Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec, frais, ventilé et dans l'emballage d'origine.
- Durée de vie : 3 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CINTRE AVEC PARFUM				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0126-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (Technique)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropane carboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	Avec support : 0,18 Sans support : 1,05
Carbonate de propylène	4-Méthyl-1,3-dioxolan-2-one	Solvant	108-32-7	203-572-1	Avec support : 14,44 Sans support : 84,60